

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté  
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 41

DELIBERATION  
n° 2020 - 6 - 04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du  
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

**Séance du 19 novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le 19 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 12 novembre, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Michel REMAUD, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAudeau, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires en visioconférence :** Dominique MALARY, Nathalie JAN, Valérie VECCHI

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Christian PRAUD, Christophe CHABOT, Thierry BIRON, André MENUET, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD

**Pouvoirs :** Thierry BIRON à Jean-Yves LEBOURDAIS / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Nathalie JAN à Michel REMAUD

Madame Céline DELOMME est désignée secrétaire de séance.

**Désignation de représentants au sein du Conseil  
portuaire de Saint Gilles Croix de Vie**

Le Département de la Vendée a sollicité la Communauté de Communes afin que soient désignés, suite au renouvellement du Conseil communautaire des représentants titulaires et suppléants élus et agents au sein du Conseil portuaire du port de Saint Gilles Croix de Vie.

Selon l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, « *Il est voté au scrutin secret : (...) lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. (...) Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. ».*

Le Bureau communautaire du 8 octobre s'est prononcé favorable à désigner :

- pour les élus de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie :

- Titulaire : M. Jean SOYER
- Suppléant : M. Hervé BESSONNET

- pour le personnel de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie :

- Titulaire : M. Jean-François BIRON
- Suppléant : M. Eric JOURNEL.

**Le Conseil communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5214-1 et suivants,**

**Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 octobre 2020,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**Article 1 :** DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un représentant du Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie au sein du Conseil portuaire du port de Saint Gilles Croix de Vie ;

**Article 2 :** DESIGNNE à l'unanimité les élus et agents suivants pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie au sein du Conseil portuaire du port de Saint Gilles Croix de Vie.

- **Elus de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie :**
  - Titulaire : M. Jean SOYER
  - Suppléant : M. Hervé BESSONNET
- **Personnel de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie :**
  - Titulaire : M. Jean-François BIRON
  - Suppléant : M. Eric JOURNEL.

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 04 DEC. 2020
- de l'affichage le : 04 DEC. 2020
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 04 DEC. 2020

**Givrand, le 1<sup>er</sup> décembre 2020  
Le Président,**

**François BLANCHET**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*